

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 juin 2025

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal en date du 13 mai
 2. Désignation d'un secrétaire de séance
 3. Avenant au bail avec la Société d'Habitation Alpines Faubourg 1 et 2
 4. Tarif et règlement intérieur périscolaire
 5. Tarif et règlement intérieur cours de guitare et de dessin
 6. Questions diverses
-

Date de convocation : 10/06/2025

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 14 ; votants : 17

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents : BARANI Marie-Pierre, CHARLETY Philippe, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, RIVIERE Denis, PELLERIN Annick, DURAND Lionel, BURTIN Nicole, COMBET Stéphane, VIAL Ludivine, GUILLERMIN Romuald, MEYER Sylvie, MARTIN David, MEUNIER-BLANCHON Emma

Membres absents : BRECHET Alexandre donne pouvoir à MEYER Sylvie, GAILLARD Claude donne pouvoir à BARANI Marie-Pierre, LEDEUIL Estelle donne pouvoir à DURAND Lionel, PERON Catherine, LACROIX Franck

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 13 mai

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance du 13 mai.

2. Désignation du secrétaire de séance

Philippe Charléty est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

3. Avenant au bail avec la Société d'Habitation Alpines Faubourg 1 et 2

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Société d'Habitation des Alpes dispose de baux à construction avec la Commune de Châbons :

- Sur les parcelles cadastrées AB401 et 404 où se situe la résidence « Le Faubourg 1 », comprenant 14 logements et dont le terme est janvier 2041 ;
- Sur les parcelles cadastrées AB425 et 427 où se situe la résidence « Le Faubourg 2 », comprenant 12 logements + 5 garages, et dont le terme est juin 2044.

La Société d'Habitation des Alpes envisage des travaux de réhabilitation comprenant notamment (confer commission engagement du 5 février 2025)

- Pour le « Faubourg 1 » :

Isolation thermique par l'extérieur des façades, isolation des combles, isolation des sous-faces de dalles
Conversion énergétique avec abandon du système électrique au profit d'un chauffage collectif aux granulés de bois avec une chaufferie collective mutualisée avec le Faubourg 2 et implantée dans ce dernier,
Remplacement de la couverture en tuiles et prolongement des passées de toit pour l'ITE, y compris la zinguerie,

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL –17 juin 2025

Révision des menuiseries extérieures, Remplacement des portes d'entrées des appartements,
Mise en sécurité des installations électriques,
Réfection complète des installations de ventilation mécanique,
Réfection parties communes sols, murs, plafonds, sauf Rez-de-chaussée,
Remplacement des colonnes d'évacuation des Eu et EV, des colonnes d'eau potable,
Remplacement des baignoires par des douches pour logements jusqu'au type 3 inclus.

- Pour le « Faubourg 2 » :

Les mêmes travaux, ainsi que, en raison de la création de la chaufferie bois et son stockage combustible dans le local vélos/poussettes actuel, l'aménagement d'un nouveau local vélo/poussettes dans des espaces non occupés.

La Société d'Habitation des Alpes a sollicité la Commune de Châbons pour la prorogation desdits baux pour 25 années supplémentaires. Cette période de 25 années correspond à la durée d'amortissement des nouveaux emprunts souscrits pour ce programme de réhabilitation.

Le bail du « Faubourg 1 » se terminera ainsi le 31 janvier 2066 et celui du « Faubourg 2 », le 30 juin 2069.

Il convient donc de faire acter cette modification par des avenants aux baux initiaux.

Les autres clauses du bail restent inchangées.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de présentation de l'opération et après avoir délibéré, Madame le Maire propose au Conseil de délibérer pour décider d'engager la réalisation de cette opération et pour ce faire :

- **Donner son accord pour proroger les baux existants sur la Commune de Châbons des résidences « Faubourg 1 » et « Faubourg 2 » pour une durée complémentaire de 25 ans.**
- **Donner tous les pouvoirs à Monsieur Charles Arathoon, président, ou Monsieur Michel Brun, directeur général, ou Monsieur Jérôme Lair, directeur du développement et du patrimoine afin d'effectuer toutes les opérations nécessaires à cette fin.**

Adopté à l'unanimité.

4. Tarif et règlement intérieur périscolaire

Mme le Maire rappelle que les tarifs et les règlements intérieurs de la cantine et du périscolaire doivent être votés chaque année par le Conseil Municipal. Les tarifs ayant été réévalués en 2023/2024 pour la cantine et en 2025 pour la garderie, elle propose de les laisser inchangés pour cette nouvelle année scolaire 2025/2026.

Au niveau du règlement intérieur, il est proposé l'amendement suivant :

« Tout repas pris sans réservation et donc non signalé à la Mairie la veille au plus tard sera sanctionné sous la forme d'une double facturation.

Elles peuvent se faire en respectant le calendrier ci-dessous :

- 5. LUNDI avant 9h30 heures pour un repas le MARDI suivant.**
- 6. MARDI avant 9h30 heures pour un repas le JEUDI suivant.**
- 7. JEUDI avant 9h30 heures pour un repas le VENDREDI suivant.**
- 8. VENDREDI avant 9h30 heures pour un repas le LUNDI suivant. »**

L'heure actuelle était 12h mais étant donné que la cuisine ne sera plus faite sur place mais par un prestataire extérieur, il y aura moins de souplesse pour l'heure jusqu'à laquelle il sera possible de changer les effectifs prévus pour le lendemain.

Il est également proposé de changer le paragraphe concernant la prise de médicaments :

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL –17 juin 2025

Actuellement le texte indiquait :

« – **MEDICAMENTS** :

Les prestations médicales seront dispensées par le personnel de surveillance sur demande écrite des parents et présentation de l'ordonnance du médecin. Un formulaire devra être demandé à l'école. »

Etant donné que notre personnel communal n'est pas habilité à l'administration de médicaments, et en prenant exemple sur le règlement des autres communes aux alentours, il est proposé le texte suivant :

« - **MEDICAMENTS** -

Le personnel n'est ABSOLUMENT pas habilité à administrer des médicaments aux enfants, même avec une ordonnance, sauf en cas d'urgence déclarée dans un P.A.I.

S'il n'y a pas de P.A.I., nous ne sommes pas en mesure d'accueillir les enfants qui doivent recevoir un traitement médical pendant les temps périscolaires.

De plus, il est strictement interdit pour un enfant de pratiquer l'automédication (y compris l'homéopathie) et d'être en possession de médicaments pendant les temps périscolaires.

Dans le cas d'un traitement médicamenteux exceptionnel, la Mairie autorisera les parents à pouvoir venir sur le temps périscolaire administrer eux-mêmes ledit traitement à leur enfant. »

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour valider les règlements intérieurs de la cantine et du périscolaire tels qu'ils avaient été validés l'année dernière avec le rajout des mentions ci-dessus et de conserver les tarifs suivants :

PAUSE MERIDIENNE (cantine) - TARIFS

	Tarifs pour la pause méridienne (cantine + garderie)	
Quotient familial	Châbonnais	Extérieurs
< 500	3,50 €	4,50 €
500 à 749	4,10 €	4,90 €
750 à 999	4,50 €	5,30 €
1000 à 1249	4,90 €	5,70 €
1250 à 1499	5,30 €	6,10 €
≥ 1500 (et adultes)	5,70 €	6,50 €
Enfant allergique (panier repas fourni par la famille)		
Quotient familial	Châbonnais	Extérieurs
0 à 999	1,7	2,4
1000 à 1499	2	2,7
≥ 1500	2,30 €	3 €

GARDERIE - TARIFS

	Accueil de loisirs périscolaire
--	---------------------------------

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL –17 juin 2025

	Païement à la ½ heure	
	Tarif pour les Châbonnais	Tarif pour les extérieurs
QF 0 à 750	0,9 €	1,10 €
QF 751 à 1500	1,30 €	1,50 €
QF > à 1501	1,50 €	1,70 €

Un élu vote contre. Adopté à la majorité des voix.

9. Tarif et règlement intérieur cours de dessin et guitare

COURS DE GUITARE

Mme le Maire propose de conserver les tarifs réévalués l'année dernière pour l'activité « Cours de guitare », soit pour une demi-heure de cours : 16 € pour les Châbonnais et 21 € pour les personnes extérieures à Châbons.

Les cours de guitare représentent :

- 30 séances de 30 mn/élève
- Coût pour un châbonnais : 16 euros la ½ h
- Coût pour une personne non châbonnaise : 21 euros la ½ h

La commune continue à prendre en charge 5 euros par élèves Châbonnais.

Vu la délibération n°2017-07-02 mettant en place le règlement et les tarifications pour les cours de guitare et compte tenu du succès de cette activité il est proposé aux élus de :

- **Signer une nouvelle convention avec profession sport 38 pour l'année scolaire 2025/2026**
- **Fixer les tarifs suivants : un tarif de 16 € par cours d'une durée d'1/2 heure pour les chabonnais, et de 21€ par cours d'une durée d'1/2 heure pour les extérieurs pour l'année scolaire 2025/2026.**

La commune continue à prendre en charge 5 euros par élèves Châbonnais.

Adopté à l'unanimité des voix.

Pour information, cette année il y avait 13 élèves dont 5 non châbonnais. Ce qui représente 6990 € de recettes pour un coût salarial de 7638 €, ce qui représente un reste à charge de 648 €.

COURS DE DESSIN

Mme le Maire explique que le tarif des cours de dessin instaurés en 2023 était resté inchangé pour la saison 2024/2025 soit 150 € par an pour les Châbonnais et 165 € pour les extérieurs. Cette activité ne coûtait rien à la Commune jusqu'à présent étant donné que les adhésions compensaient au centime près le salaire du professeur.

Cette année, étant donné qu'il y a eu moins d'adhérents, il y a un reste à charge pour la Commune, ce qui n'était pas l'arrangement convenu au départ avec le professeur.

Il est proposé aux élus de demander aux adhérents de compenser ce surcoût en complétant de 30€ leurs frais d'adhésion par adhérent pour cette année 2024/2025. Ce complément d'adhésion sera versé par chèque.

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, pour l'année prochaine, il est proposé d'attendre de connaître le nombre d'adhérents pour déterminer le tarif exact de l'adhésion.

10. Questions diverses

Sylvie Meyer :

- Le 18/06, va à la CTS (Conférence Territoire Solidarité) de Bièvre Valloire.
- Magasin pour rien : ouverture à la journée le 4 juillet : affiche à faire

Annick Pellerin :

- 487 abonnés sur Illiwap, encore peu d'activité sur les stations liées
- Expo photo : de nombreuses photos sont arrivées illustrant l'église avant, pendant et après le chantier

Nicole Burtin :

- Les classes de Châbons ont voté pour les livres qui ont obtenu le Prix Nord-Isère sauf la classe de CP-CE1
- Jeudi 19 juin : voyage ludique à 16h30
- Le Palabr a bien marché, de bons retours. Ce sont des élèves de Châbons qui ont ouvert le coffre.

Romuald Guillermin :

- Assiste le cuisinier quand il peut, notamment cette semaine.

Pierre Bozon :

- Poteau téléphonique couché chemin de Buisson Reynaud, Orange a coupé tous les fils ce qui a privé les habitants de téléphone et d'internet ; grâce à l'insistance de l'élus, les poteaux ont pu être remplacés rapidement et seule une personne est encore privée de la fibre à ce jour.

Denis Rivière :

- Tournée des chemins avec Gachet faite la semaine dernière, en attente de devis
- Travaux faits par le Département à La Tourbière ont été réceptionnés lundi 16 juin. Devraient reprendre en charge les panneaux d'annonce du Hameau du Lac (panneau vitesse limitée 30).
- Fauchage a été réalisé sur la totalité des voiries communales
- Course de vélo de l'Union UC Rives le 29 juin en cours d'organisation
- Gymnase : article qui a été publié dans le Dauphiné Libéré dimanche, il y avait des erreurs notamment sur le fait que le gymnase va devenir une salle polyvalente, confusion entre l'APS et l'APD
- Gymnase : rendu de l'APS3 la semaine dernière, l'AMO a fait une version corrigée. On devrait pouvoir passer à l'APD. Tranche ferme : 3 199 400 € HT ; 2 Tranche conditionnelle 1 (projet nord, buvette, distincte du reste) - 170 000 € HT Tranche conditionnelle 2 : 608 000 € HT sans la maîtrise d'œuvre, l'AMO etc. Mur mobile séparatif dans la salle à l'étage, le MOE part sur un mur motorisé qui semble un peu cher, un devis a été demandé à une entreprise locale pour un mur manuel. Au niveau du décret tertiaire, il reste des erreurs qui ne permettent pas d'atteindre les objectifs à horizon 2050, donc il reste des choses à confirmer sur ce sujet. Bardage bois a été retiré du projet, habillage bois conservé, les sols souples ont été enlevés : toutes les remarques qui ont été faites ont été prises en considération.

Philippe Charlety :

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL –17 juin 2025

- Opération Nettoyons la nature lancée par la Fabrique Citoyenne le 28 juin. Nettoyage prévu dans les forêts mais il faut d'abord vérifier avec les propriétaires car cela concerne des propriétés privées.

Marie-Pierre Barani :

- Substanciel pour le financement du gymnase : aucun financement possible avec l'Europe, il peut y avoir des fonds avec la Région si le projet est inscrit au CRTE, la plupart des subventions seront obtenues au niveau des gains énergétiques. Il faudra faire des tranches de 1 million. 135 000€ seront obtenus au niveau du Département ; ADEME : 200 000 €. 1 million potentiel de subventions si tout se passe bien.
- Rencontre de la députée
- Balises « Je me balade à Châbons » sont en mauvais état, il faudrait voir pour leur entretien / révision : David fera le tour.

Catherine Péron :

- Vie économique :
- Bièvre Dauphine 2 et 3 : un partenariat avec Picvert sera mis en place pour la biodiversité dans les entreprises. Pose de nichoir, hôtels à insectes, marche pédagogique. Le premier rdv payé par la CCBE, après les entreprises décident si elles veulent mettre quelque chose en place.
- Requalification de la zone commerciale est envisagée (diagnostic urba sur la départementale, des scénarii ont été faits pour réunir les commerces et faire une rue plus passante/commerces) et mutualiser les parkings, mobilité douce
- Mise à jour des statuts de l'interco
- Les deux terrains restant à la Rossatière ont été achetés : un local s'agrandit et une activité de pliage industriel va s'installer. Sophiacal part sur Apprieu donc va vendre ou louer son terrain.

Fait à Châbons le 20/06/2025

**Le secrétaire de séance
Philippe Charléty**

**Le Maire,
Marie-Pierre Barani**